



À l'Oiseau Bleu,
c'est merveilleux!



Climat scolaire positif : sans violence et l'intimidation¹

2020-2021

Nom de l'école : L'Oiseau Bleu	Nombre d'élèves : 439 élèves	École primaire <input checked="" type="checkbox"/>
Date d'approbation du conseil d'établissement :		
Nom de la direction : Nathalie Trottier		
Nom de la personne en charge de coordonner l'équipe de travail : Isabelle Roy, directrice adjointe intérimaire		
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Nathalie Trottier (directrice), Isabelle Roy (directrice adjointe intérimaire), Marie-Louise Maberu (T.E.S.), Lyne Maurice (T.E.S.), Marie-France Bernard (T.E.S.), Emilie Villeneuve (T.E.S.) Nicole Brochu (technicienne du service de garde)		
Ce plan d'action pour un climat scolaire positif, sans violence et intimidation s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : <i>Le respect</i> <i>L'engagement</i> <i>L'entraide</i>		

¹ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Portrait de la situation – Analyse de la situation²

DONNÉES	PRATIQUES EN PLACE	
	FORCES	DÉFIS
<p>Au niveau de la clientèle, nous avons 19 classes dites régulières. Afin de répondre aux besoins des élèves de ces classes, nous avons trois TES et trois PEH.</p> <p>Nous accueillons également une classe en adaptation à la réalité scolaire (ARS) et deux classes spécialisées en trouble du spectre de l'autisme (EVA-TSA). Pour les accompagner, cinq TES travaillent auprès de ces élèves ainsi qu'une PEH. Une gestion au niveau du transport en autobus et des berlines est nécessaire dû aux besoins de ces élèves.</p> <p>Nous avons trois classes au préscolaire avec quelques élèves qui nécessitent des interventions individuelles et personnalisées (un à un), et ce, autant dans la classe, à l'extérieur ainsi qu'au service de garde.</p> <p>Au service de garde, des interventions sont mises en place pour répondre aux besoins des élèves.</p> <p>L'école l'Oiseau Bleu a un IMSE de 6 sur 10 et est située géographiquement dans la communauté Gatineau-Ouest. La cour d'école permet un accès au parc l'Oiseau Bleu de la ville de Gatineau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Grande superficie du terrain de la cour de l'école ➤ Cour bien aménagée dans la section primaire ➤ Cour bientôt aménagée dans la section préscolaire ➤ Variabilité dans la stabilité de la clientèle <p>Les situations les plus conflictuelles se déroulent principalement lors des temps moins structurés tels que : l'arrivée le matin, les récréations, l'heure du dîner, au service de garde et à la fin des classes (autobus ou marcheurs).</p> <p>L'école a peaufiné son système d'encadrement des comportements. De plus, nous avons mis sur pied un service d'aide à plusieurs intervenants (TES) afin de soutenir les élèves et les enseignants de tous les cycles en salle de classe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen de communication (radios-émetteurs avec oreillettes) ; • Récréations animées pour développer les habiletés sociales avec le projet <i>Tolérance Zéro</i> ; • Identification des surveillants et des éducatrices du service de garde à l'extérieur (dossards) ; • Optimisation de la surveillance de la cour d'école (école et service de garde) en respectant des zones afin d'intervenir rapidement ; • Interventions communes et cohérentes de tous les intervenants dans les étapes d'une résolution de conflit/ intimidation/ agression/ violence; • Application du nouveau code de vie dès l'année 2020-2021 afin qu'il soit bien connu de tous : Les six règles d'or à l'Oiseau Bleu ; • Projet <i>Vers le Pacifique au préscolaire</i> permet de sensibiliser les élèves et d'enseigner rapidement les comportements attendus. Le projet <i>V.I.P.</i> au primaire permet aussi cet enseignement ; • Le projet éducatif est en cohérence avec le protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence ; • Le système de soutien aux comportements positifs mis en place en 2018-2019 est efficace et permet de développer un lien d'appartenance significatif chez nos élèves ; • Remise de certificat à chaque fin d'étape en lien avec des valeurs entrepreneuriales ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'uniformisation et l'application du code de vie de l'école au service de garde afin de gérer adéquatement les situations conflictuelles dans le but de garder une cohérence et une constance dans les interventions auprès des élèves; • Communication entre les intervenants du service d'aide et le service de garde. • Cohésion des pratiques (savoir-faire) au sein de l'école dans l'application du code de vie et dans les stratégies d'intervention au service de garde et de dîneurs. • Assurer une circulation confidentielle des informations aux intervenants afin de les sensibiliser aux situations vécues dans l'école. • Organiser le service d'aide afin de donner plus régulièrement des ateliers sur l'acceptation des différences, la gestion de la colère et l'estime de soi. • Mise en place et application des ententes de collaboration par tous les intervenants et les élèves concernés ; • Poursuivre l'épanouissement de la vision et de la mission de notre école ;
<p>Enjeux à prioriser pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les interventions ciblées plus spécifiquement pour les victimes d'intimidation et les intimidateurs; ➤ Élaborer une planification d'ateliers ou activités en lien avec le développement d'habiletés sociales; ➤ Établir une cohésion dans nos pratiques en soutien au comportement (service de garde – école – service de dîneurs) 		

²Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Mesures et modalités applicables³

<p>Les mesures de prévention visent à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement explicite en classe du code de vie; • Système de communication et de visibilité des intervenants sur la cour; • Zones de jeux définies de la cour d'école et brigadiers de montagne sur la cour d'école; • Implication préventive des T.E.S.; • Intervention d'apprentissage social (T.E.S.); • Informations sur le site web de l'école; 	<ul style="list-style-type: none"> • Application du programme VIP; • Prêt de matériel; • Atelier Ado-jeunes en 6^e année; • Certificats en lien avec les douze super-héros; • Maximiser l'utilisation des billets de communication et des encadrements lors des récréations
<p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de vie de l'école sont inscrites à l'agenda des élèves et publiées sur le site web de l'école; • Les règles de vie du service de garde sont envoyées aux parents par courriel et publiées sur le site web de l'école; • Les règles de vie sont arrimées à notre plan de lutte; • Information aux parents de situations d'intimidation impliquant leur enfant; • Information aux parents de la procédure de signalement; • Présentation des règles de vie et du protocole d'intervention dès la première rencontre de parents; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport au conseil d'établissement sur le protocole contre l'intimidation et la violence; • Les parents concernés sont invités à participer aux rencontres du plan d'intervention; • Diffuser notre plan de lutte contre l'agressivité, la violence et l'intimidation sur le site web de notre école;
<p>Ce qui permet d'effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lien de confiance entre les adultes et les élèves afin de faciliter la communication • Les élèves communiquent verbalement ou par écrit avec les intervenants. Un suivi est fait auprès des personnes concernées; • Les parents communiquent avec l'école par écrit, appel téléphonique ou en cliquant sur le lien de la page web de l'école « Dénonçons la violence et l'intimidation! »; • Les TES et/ou la direction recueillent les signalements pour une première analyse et les intervenants concernés procèdent aux vérifications ou interventions : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Déterminer les victimes et les intimidateurs; ➢ Rechercher les preuves; ➢ Recommander les interventions à la direction en fonction de la gravité de la fréquence des gestes posés; • Les titulaires et les parents sont informés de la situation (avant, pendant ou après enquête); • Les intervenants consignent les interventions dans GPI Mémo ou dans le SPI; • Les suivis sont réalisés rapidement par les intervenants de l'école. 	
<p>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels réguliers aux intervenants de l'importance de la confidentialité de tout signalement; • Protection de l'identité de l'élève qui dénonce une situation; • Responsable qui consigne les informations de façon confidentielle dans SPI et en informe la direction; • Méthode sécuritaire et confidentielle lors des interventions; 	
<p>Les actions qui doivent être prises⁴ lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</p>	<p>Par tout adulte témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la sécurité des élèves impliqués. • Communiquer avec le service d'aide; • Informer la direction; • Écrire les faits afin de pouvoir dresser un juste portrait de la situation <p>Par la direction des élèves impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance des informations 	

³ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

⁴ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la situation en concertation avec les intervenants concernés. Rencontrer les élèves impliqués, seule ou avec la TES du service d'aide ou demander à celle-ci de rencontrer les élèves. Faire les recommandations nécessaires; S'assurer des suivis; <p>Par les parents des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> Être à l'écoute de son enfant, s'il est témoin, acteur ou victime; Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire; <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser son enfant sur l'importance d'avoir un comportement respectueux envers ses pairs; Collaborer avec l'équipe-école;
<p>Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à :</p> <p>** Ce soutien est offert par tous les membres du personnel de l'école.</p>	<p>Élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le personnel s'assure de la sécurité de l'élève; L'adulte prend note de la situation; Le personnel sécurise la victime de la confidentialité de ses propos; <p>Élève témoin</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec les intervenants ou la direction afin d'entendre la version des faits; Le personnel s'assure de la confidentialité et de la sécurité de l'élève; <p>Élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le personnel s'assure que l'auteur n'est pas en contact avec la victime; Rencontre avec les intervenants ou la direction afin d'entendre la version des faits; Le personnel sécurise la victime de la confidentialité de ses propos; La direction et les intervenant décideront des mesures qui seront mises en place afin de rectifier la situation;
<p>Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Communication aux parents; Rencontres avec l'intervenant du centre d'aide; Intervention du policier éducateur; Fiche de réflexion sur l'intimidation; Lettre d'excuses et geste réparateur; Contrat d'engagement de l'élève; Récréations animées; <ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec la direction; Retrait du service (dîneurs, service de garde, autobus, etc); Suspension à l'interne, suspension à l'externe; Rencontre entre la direction, l'enseignante et/ou l'éducateur, l'élève et le parent;
<p>Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation et de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vérification et suivis des courriels reçus via l'onglet Dénonçons la violence à l'école sur le site web de l'école; Analyse de la situation par les intervenants de l'école; Suivi fait auprès des élèves concernés; Suivi aux parents; Consignation des événements et des interventions dans SPI par le responsable; Implication du policier éducateur selon la situation; Implication de ressources externes, selon la situation;
<p>Engagement de la direction :</p> <p>En cas d'intimidation ou de violence, la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assure que le protocole d'intervention visant à contrer l'intimidation et la violence soit appliqué par le personnel de l'école; Intervient rapidement dès qu'une plainte ou un signalement relié à l'intimidation et la violence grave est formulée; S'assure des mesures de soutien et des sanctions pour l'élève intimidé et l'intimidateur; S'assure de la sécurité des élèves impliqués dans la situation problématique; Fait un rapport à la direction générale des plaintes reçues et traitées; 	

